



FORMULAIRE D'INSCRIPTION¹ - JURY CENTRAL

EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES OPTICIEN (20305)

Nom :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Numéro de registre national² : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Rue : Numéro:

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

e-mail:

ATTENTION

Pour que votre inscription soit considérée comme **complète** et **recevable**, il faut :

1. Le présent formulaire complété, daté et signé.
2. Avoir versé le droit d'inscription³ de **35,00 euros** sur le compte numéro IBAN **BE43 0912 1502 6801** (Code Bic : GKCC BE BB). Ne pas oublier de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base).
3. **Joindre en annexe une copie de la preuve de paiement .**
4. **Joindre en annexe une copie recto/verso de votre carte d'identité.**

Sur le site :

http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Projets_thematiques/Regionalisation/Starter/jury.html, vous trouverez un syllabus concernant les connaissances de gestion de base, qui est destiné à vous aider à préparer cet examen.

Réinscription Oui Non

Vos questions et remarques :

Date : Signature :

¹ Envoyez ce formulaire et les annexes par mail ou par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes - Mail: info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be - Tél. : 081 33 40 00 (Lu, Ma de 14h à 16h et Me, Ve de 9h à 12h).

² Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

³ Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

LES COMPETENCES SECTORIELLES:

1. bonnes connaissances, appliquées au métier d'opticien, de :
 - a) mathématique ;
 - b) physique ;
 - c) chimie ;
 - d) biologie : cytologie, histologie, génétique ;
 - e) anatomie : organes et fonctions vitales ;
 - f) microbiologie ;
 - g) pharmacologie générale et oculaire ;
 - h) pathologie générale et oculaire ;
 - i) anatomie et physiologie oculaires ;
2. bonnes connaissances :
 - a) de l'optique physiologique, géométrique, physique et instrumentale : modèles d'yeux schématiques, accommodation, convergence, dioptrie oculaire, phénomènes entoptiques, qualité de l'image rétinienne, les rayonnements et l'œil, la vision binoculaire, la perception des couleurs et des formes, le champ visuel, le développement de la vision et ses changements, la réfraction à travers une surface sphérique ou plane, les lames à faces parallèles, les lentilles minces, les lentilles épaisses et les systèmes concentrés, les systèmes centrés afocaux et les applications, les verres sphéro-cylindriques, les prismes minces, les miroirs, l'optique ondulatoire, l'interaction entre la lumière et la matière, la polarisation, le pouvoir séparateur et limite de résolution, la photométrie, les aberrations et les diaphragmes ;
 - b) d'optométrie ;
 - c) de la basse vision ;
 - d) de l'ergonomie visuelle ;
3. bonnes connaissances des techniques suivantes de fabrication, d'ajustage et de montage :
 - a) les verres :
 - les caractéristiques physiques et optiques des verres ophtalmiques et des verres à addition ;
 - les différents types de verre ;
 - les prismes ophtalmiques et effets prismatiques des verres ;
 - les surfaces asphériques ;
 - les verres multifocaux ;
 - les problèmes inhérents à la fabrication des verres correcteurs ;
 - les verres filtrants ;
 - les verres anti-reflets et les méthodes pour remédier aux réflexions ;
 - la résistance aux chocs ;
 - les normes et les schémas de montage ;
 - b) les lentilles de contact :
 - les différents types et matériaux ;
 - les caractéristiques optiques ;
 - l'entretien et les produits d'entretien ;
 - les complications pendant et après l'adaptation, et les réponses allergiques ;
 - c) les montures :
 - les caractéristiques physiques et biocompatibilité des matériaux ;
 - les spécifications et la nomenclature des composants des montures ;
 - la biométrie de la tête et du visage ;
 - les traitements de surface ;
 - les systèmes de mesure ;
 - aspects esthétiques déterminant le choix de la monture ;
 - d) les aides visuelles pour malvoyants ;
4. bonnes connaissances des instruments usuels ;
5. pouvoir :
 - a) exécuter toutes les phases d'un montage correct des verres, y compris les mesures préalables, le bon de commande, la fiche de montage, le choix des verres et de la monture, le contrôle et le centrage des verres au frontofocomètre, au sphéro-cylindromètre et par observation, en respectant les techniques et normes de montage en vigueur ;
 - b) exécuter le rhabillage symétrique, l'essayage et l'ajustage de l'équipement visuel ;
 - c) conseiller le client concernant l'amétropie, ainsi que l'utilisation, le port, la portée, les limites et l'entretien de l'équipement visuel ;
 - d) entretenir et réparer les montures ;
 - e) concernant les malvoyants : sélectionner l'aide visuel indiqué selon le problème et l'ordonnance de prescription, effectuer les mesures, calculer les paramètres de l'équipement, contrôler, monter, essayer, ajuster et entretenir les aides visuelles ;
 - f) utiliser l'équipement et l'instrumentation usuels ;
 - g) concernant les yeux artificiels : toutes les opérations nécessaires à la fabrication, la mise en place et l'entretien des yeux artificiels et donner des instructions au client ;
 - h) informer le client du prix et des conditions de l'intervention des organismes de sécurité sociale et d'assurances, concernant les différents équipements ;
 - i) appliquer les directives belges et européennes relatives à la fabrication et le montage (normes ISO) ;
6. bonnes connaissances de la déontologie professionnelle, notamment les rapports avec les clients, le corps médical et les professions connexes, les confrères et les organismes d'assurances en soins de santé.